

Habilitation électrique B0 et/ou H0 ou H0V Chargé de chantier sur installations - Module recyclage N°2 - Présentiel

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

AFPA ENTREPRISES
-
MC_PSR_NOUVELLE_AQUITAINE@AFPA.FR

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau illettrisme, analphabétisme
(Niveau 1 européen)

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Avoir déjà suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Remettre à jour sa pratique pour réaliser en sécurité des travaux d'ordre non électrique dans un environnement présentant des risques électriques.

Contenu et modalités d'organisation

Retour d'expériences
Partie théorique : Evolution de la réglementation sur la sécurité électrique applicable aux travaux non électriques (décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510)
Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident ou d'incendie d'origine électrique
Citer et reconnaître les équipements de protection collective
Citer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels
Mise en place de la zone de travail par le chargé de chantier et faire appliquer les consignes
Documents utilisés par le chargé de chantier
Réalisation de travaux pratiques : Présentation des équipements de protection
Simulation de chantier

Commentaires sur la durée hebdomadaire

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Commentaires sur la parcours personnalisable

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00599848	du 21/10/2025 au 21/10/2025	Saint-Sulpice- le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET		Non éligible	